



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF

DE LA SOCIÉTÉ

LE 12 MARS 2014

À 17 H 10

PROCÈS-VERBAL 14-03

Sont présents :

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Madame Christine Couture avait motivé son absence.

Étaient aussi présents :

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Dany Bélanger	Coordonnateur - STI
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'Exploitation
Mme Josée Dubuc	Directrice, Planification et Développement
Mme Suzanne Méthot	Directrice des services financiers et Trésorière

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 030-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2014 -**

RÉSOLUTION 031-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2014.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2014 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2014 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 032-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Ajouts au point 12 :

- a) Approbation de la Politique informatique de la STS.
- b) Mutation du directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules au poste de chargé de projets.

- ADOPTÉ -

6. **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) POUR L'USAGE ET L'ENTRETIEN DU CENTRE D'ÉCHANGE ET DE LA VOIE RÉSERVÉE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE -**

RÉSOLUTION 033-14

ATTENDU QUE la STS et l'Université de Sherbrooke désirent poursuivre leur collaboration pour desservir adéquatement leur clientèle;

ATTENDU QUE la STS a aménagé un centre d'échange de l'Université de Sherbrooke à même le pavillon multifonctionnel de l'Université de Sherbrooke et sur une partie du terrain connexe;

ATTENDU QU'une voie réservée à l'usage de la STS a été aménagée sur la voie d'accès du boulevard Université;

ATTENDU QUE la STS et l'Université de Sherbrooke ont signé un bail pour l'utilisation et l'entretien des lieux visés au protocole se terminant le 14 février 2014;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le président et la directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de bail entre l'Université de Sherbrooke et la STS pour la période du 15 février 2014 au 14 février 2024, selon les termes et modalités substantiellement conformes au contrat déposé.

Que le contrat soit et est conservé aux archives sous le no A14-05.

- ADOPTÉ -

7. **DEMANDE DE RÉPLICATION DU SYSTÈME DE VENTE ET DE PERCEPTION ÉLECTRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS -**

RÉSOLUTION 034-14

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais (STO) a développé, au cours des dernières années, un système intégré de vente et de perception électronique désigné ci-après le système SIVT Multi;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke) souhaite moderniser son système existant de vente de titres en implantant un système de gestion électronique des titres et de paiement par carte à puce sans contact;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke entend participer, pour la réalisation de ce projet, au consortium à être créé avec la Société de transport de Saguenay (STSaguenay) et la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) (sociétés participantes au consortium SIVT Multi);

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke, après une étude de faisabilité commandée par les sociétés participantes, considère que le système SIVT Multi de la STO est la solution répondant à ses besoins;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil adresse, par la présente, une demande à la Société de transport de l'Outaouais afin que soit considérée la possibilité d'une réplique du système SIVT Multi pour la Société de transport de Sherbrooke en tant que participante au consortium SIVT Multi.

Que le tout fasse partie d'une entente à intervenir entre les parties.

- ADOPTÉ -

**8. EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 2 761 000 \$
DATÉE DU 26 MARS 2014 – RÉSOLUTION DE
CONCORDANCE -**

RÉSOLUTION 035-14

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 761 000 \$:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
R-015	1 600 \$
R-016	12 900 \$
R-017	483 300 \$
R-018	161 900 \$
R-020	421 300 \$
R-023	5 000 \$
R-026	243 000 \$
R-028	99 000 \$
R-030	228 000 \$
R-032	674 100 \$
R-033	430 900 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient et sont amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 761 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient et sont datées du 26 mars 2014;

Que ces obligations soient et sont immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient et sont déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises»;

Que, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit et est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke, 2 rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2C5;

Que les intérêts soient et sont payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas et ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient et sont signées par le président et la trésorière.

La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

- ADOPTÉ -

9. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 2 761 000 \$
DATÉE DU 26 MARS 2014 – RÉOLUTION DE COURTE
ÉCHÉANCE -**

RÉSOLUTION 036-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 761 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros R-015, R-016, R-017, R-018, R-020, R-023, R-026, R-028, R-030, R-032 et R-033, la Société de transport de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : cinq (5) ans (à compter du 26 mars 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros R-026, R-028, R-032 et R-033, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉ -

10. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 2 761 000 \$
DATÉE DU 26 MARS 2014 – RÉOLUTION
D'ADJUDICATION -**

RÉSOLUTION 037-14

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros R-015, R-016, R-017, R-018, R-020, R-023, R-026, R-028, R-030, R-032 et R-033, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 mars 2014, au montant de 2 761 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Société de transport de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix Offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût Réel</u>
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,86600	384 000	1,50 %	26-03-2015	2,58493 %
		396 000	1,55 %	26-03-2016	
		408 000	1,85 %	26-03-2017	
		421 000	2,20 %	26-03-2018	
		1 152 000	2,50 %	26-03-2019	
Financière Banque Nationale inc.	98,89600	384 000	1,50 %	26-03-2015	2,60120 %
		396 000	1,75 %	26-03-2016	
		408 000	1,85 %	26-03-2017	
		421 000	2,25 %	26-03-2018	
		1 152 000	2,50 %	26-03-2019	
Mackie Research Capital Corporation	98,61400	384 000	1,40 %	26-03-2015	2,60224 %
		396 000	1,60 %	26-03-2016	
		408 000	1,85 %	26-03-2017	
		421 000	2,20 %	26-03-2018	
		1 152 000	2,40 %	26-03-2019	
BMO Nesbitt Burns inc.	98,87390	384 000	1,50 %	26-03-2015	2,61408 %
		396 000	1,70 %	26-03-2016	
		408 000	2,00 %	26-03-2017	
		421 000	2,20 %	26-03-2018	
		1 152 000	2,50 %	26-03-2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,65600	384 000	1,40 %	26-03-2015	2,63744 %
		396 000	1,55 %	26-03-2016	
		408 000	1,80 %	26-03-2017	
		421 000	2,20 %	26-03-2018	
		1 152 000	2,50 %	26-03-2019	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,52700	384 000	1,40 %	26-03-2015	2,69120 %
		396 000	1,55 %	26-03-2016	
		408 000	1,85 %	26-03-2017	
		421 000	2,25 %	26-03-2018	
		1 152 000	2,50 %	26-03-2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations au montant de 2 761 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

Que demande soit et est faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

- ADOPTÉ -

11. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

RÉSOLUTION 038-14

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de février 2014 soit et est déposé sur le bureau.

Qu'à la demande de la représentante du RUTASM, la secrétaire dépose au bordereau de la correspondance, un questionnaire expédié par Mme France Croteau. Le président en a fait la lecture.

- ADOPTÉ -

12. **AFFAIRES NOUVELLES -**

A) APPROBATION DE LA POLITIQUE INFORMATIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) -

RÉSOLUTION 039-14

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) est propriétaire du système informatique qui est mis à la disposition de ses employés pour les fins de l'exercice de leur travail;

ATTENDU QUE le système informatique, l'Internet et le courrier électronique permettent aux employés d'accéder à des sources quasi illimitées d'informations et de les échanger;

ATTENDU QUE des règles claires et connues de tous doivent être établies et respectées;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil approuve la Politique informatique de la Société de transport de Sherbrooke (STS), laquelle entre en vigueur le 12 mars 2014.

Que cette Politique soit et est conservée aux archives sous le no A14-06.

- ADOPTÉ -

B) MUTATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET VÉHICULES AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS -

RÉSOLUTION 040-14

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke procède présentement à une restructuration de son personnel non-syndiqué de façon à s'assurer de la mise en place d'une structure adéquate et efficiente afin de mieux réaliser la mission de la Société de transport de Sherbrooke;

ATTENDU QUE le Plan stratégique de développement du transport en commun 2013-2022 fait état des éléments suivants :

- qu'il existe une difficulté d'assurer le transfert de compétences compte tenu qu'il y a plusieurs postes occupés par des détenteurs uniques;
- qu'il doit y avoir une planification du remplacement d'employés tout en considérant les impacts sur le personnel qui demeure en place;

ATTENDU QUE la restructuration implique le poste de directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules;

ATTENDU QUE, selon les principes mis de l'avant par le Plan stratégique, il est dans l'intérêt de la Société de transport de Sherbrooke que le titulaire actuel du poste de directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules quitte son poste de façon permanente pour occuper le poste de chargé de projets;

ATTENDU QUE le titulaire actuel du poste de directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules possède une compétence et une grande expérience spécifique au transport public, alors qu'il n'existe aucune formation disponible dans les établissements d'enseignement de niveau postsecondaire;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke doit développer et réaliser, au cours des prochains mois, plusieurs projets qui nécessitent une expertise particulière;

ATTENDU QUE la création du poste de chargé de projets respecte les valeurs du Plan stratégique, notamment au niveau du transfert des compétences puisque, parmi ses tâches, le chargé de projets est appelé à partager et transmettre ses connaissances au futur titulaire du poste de directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules;

ATTENDU QUE la création du poste de chargé de projets est temporaire pour une période de deux (2) ans;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil accepte que le titulaire actuel du poste de directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules quitte sa fonction pour un poste de chargé de projets d'une durée de deux (2) ans;

Que ce conseil mandate la directrice générale afin de signer un nouveau contrat de travail en ce sens;

Que ce conseil accepte que les démarches soient et sont prises afin de combler le poste de directeur du service de l'entretien des bâtiments et véhicules devenu dorénavant vacant par le départ du titulaire actuel.

- ADOPTÉ -

MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -

Monsieur David W. Price informe le conseil du décès de la mère de Me Richard Delorme.

Les membres du conseil offrent à Me Delorme leurs plus sincères condoléances.

Madame Danielle Berthold fait part de sa préoccupation concernant le déneigement des abribus. M. Michel Cloutier fournit des explications sur le projet-pilote en place entre la Ville et la STS pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins.

Madame Berthold et madame Echevers font des commentaires positifs sur la qualité des services de transport.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 30.

Sherbrooke (Québec), le 12 mars 2014.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire